

## **Candidature 2018/2019 à l'UPEM – note explicative**

**Vous êtes en formation continue ou en reprise d'études non financée.**

Ex. salarié, demandeur d'emploi, fonctionnaire, sans activité etc.

### **Comment candidater ?**

Vous devez être titulaire du diplôme requis permettant d'accéder à la formation visée (ex : titulaire d'un bac + 4, si vous souhaitez avoir accès à un bac+5)

Si cela n'est pas votre cas, vous pouvez faire une demande de VAP – décret 1985

Elle vous autorise un accès dérogatoire à tous les niveaux de l'enseignement supérieur sur la base de vos acquis personnels et professionnels.

### **VAP – Décret 1985 (Validation des Acquis Professionnels) pour qui ?**

Vous êtes âgé de 20 ans minimum

Vous avez au moins 2 années d'expérience professionnelle (une expérience professionnelle de 3 à 5 ans minimum est fortement recommandée)

Si vous souhaitez entamer une démarche de VAP – décret 1985, vous devez joindre un Curriculum Vitae détaillé (vous trouverez les informations sur le CV détaillé sur notre site :

<http://www.iae.u-pec.fr/fr/formation/continue/candidature>).

### **Modalités de recrutement :**

Vous souhaitez candidater à l'une des formations que nous proposons à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre offre.

Les candidatures se font uniquement en ligne à l'adresse suivante :

### **Candidature en ligne 2018-2019**

Lors de votre candidature, vous pouvez joindre tout document attestant de la prise en charge de votre formation (ex. : accord de prise en charge du fongecif, du pôle emploi) ou tout document attestant de votre recherche de financement ou tout refus de financement (Ex. courrier de refus de l'employeur ou du pôle emploi), directement dans l'application eCandidat.

**Quelle que soit votre situation, vous devez contacter le service formation continue de l'UPEM :**

**Cité Descartes Champs-sur-Marne – BATIMENT COPERNIC – 0B058**

[fc@u-pem.fr](mailto:fc@u-pem.fr)

En tant qu'adulte en reprise d'études, vous pouvez relever de :

- La formation continue :
  - Quand vous intégrez une formation ouverte en formation initiale et que vous disposez d'un financement (Entreprise, OPCA, FONGECIF, Pôle emploi, autres...), vous devez faire établir une convention formation professionnelle par le service formation continue. Nous vous accompagnerons dans vos démarches en fonction de votre situation.
  - Quand vous intégrez une formation exclusivement ouverte à la formation continue, vous devez impérativement trouver un financement par un tiers (entreprise, OPCA, FONGECIF, Pôle emploi...) ou sur vos fonds propre le cas échéant.
  
- La reprise d'études non financée :
  - Quand vous intégrez une formation qui est ouverte en formation initiale et que vous n'avez pas de financement (un justificatif vous sera demandé), le service formation continue vous accompagnera dans la recherche du financement.  
Si aucune solution n'est trouvée, vous ne vous acquittez pas des frais de formation mais uniquement des droits de scolarité en vigueur.

### Tarifs par défaut

NIVEAU	Tarif Entreprise	Tarif demandeur d'emploi	Tarif individuel * (si parcours ouverts en FC uniquement)
Diplôme d'Ingénieur	14 €/h	7 €/h	7 €/h
Master M1 et M2	13 €/h	6 €/h	6 €/h
Licence Pro	12,50 €/h	5 €/h	6 €/h
Licence Générale	9,15 €/h	3 €/h	4 €/h
DUT	12 €/h	3 €/h	6 €/h
Tarif Master MEEF ( les contractuels de l'Education nationale sont considérés comme adultes en reprise d'études )	13 €/h	6 €/h	6 €/h
Tarif Mémoire **	1 500 €	500 €	
DU	Voir onglet des tarifs spécifiques DU		

Pour certaines formations, il existe des tarifs spécifiques, contactez le service de formation continue de l'UPEM pour obtenir un devis.

### Votre contact Formation Continue à l'UPEM

Sabrina SAUNIER : Tel : 01 60 95 71 36 / fc@u-pem.fr

Université Paris – Est Marne La Vallée  
5 boulevard Descartes  
Champs sur Marne  
77454 MARNE LA VALLEE cedex 2